

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 2 mars 2009

CG 09/1^{ère}/III-11

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR CENTRE UNIVERSITAIRE DE TARN-ET-GARONNE

Depuis 1994, le Conseil Général s'est investi dans une politique de développement de l'Enseignement Supérieur que je présente devant vous lors de chaque session budgétaire.

Lors de notre dernière session, je vous ai détaillé l'effectif étudiant, 802 à ce jour, répartis dans les filières :

- Droit, AES,
Licence professionnelle « Acheteur Industriel »,
pour l'Université de Toulouse I Sciences Sociales288
- Département « Archives et Médiathèque »,
Institut Universitaire Professionnalisé « Arts Appliqués »,
Institut Universitaire de Formation des Maîtres,
pour l'Université de Toulouse II Le Mirail414
- Formation continue 100

A l'occasion de ce Budget primitif 2009, j'ai le plaisir de vous annoncer que l'Université de Toulouse I Sciences Sociales **envisage l'ouverture de la troisième année de licence en Droit et AES** sur notre site universitaire de Tarn-et-Garonne, et que j'ai donné mon accord pour ce développement.

La 1^{ère} et la 2^{ème} année devraient en effet être complétées, dès septembre 2009, par l'ouverture de la 3^{ème} année. Les étudiants, nombreux, qui ont fait le choix d'un enseignement de proximité, pourront ainsi achever leur cycle, dans les meilleures conditions d'accueil et de réussite, et **obtenir sur place le diplôme de la Licence**. L'Université Toulouse I Sciences Sociales compte bénéficier, avec cette décision, de la qualité des résultats obtenus depuis plus de dix ans sur le site tarn-et-garonnais.

Ce choix confirme l'implication sans faille du Conseil Général et de ses partenaires dans une politique de soutien à l'Education et à la Jeunesse.

Cette implication s'était déjà concrétisée, l'an passé, par l'ouverture du **restaurant universitaire** qui accueille, depuis la rentrée de septembre, une moyenne de 250 étudiants par jour. Je vous rappelle que ce restaurant universitaire a été prévu dans le cadre du précédent contrat de plan "Université 3^{ème} millénaire" selon la clé de financement suivante : 1/3 Etat, 1/3 Région, 1/6 Département, 1/6 Mairie, pour une enveloppe de 2.652.613 €. Au final, il a coûté 2.887.145 € auxquels se sont rajoutés 230.000 € de travaux de chaufferie que le Conseil Général a pris à sa charge.

L'engagement du Département va se poursuivre avec la réalisation du **bâtiment « Arts appliqués »**, dont l'Assemblée Départementale a approuvé l'Avant Projet Sommaire lors du Budget Primitif 2008.

Comme pour le restaurant, ce bâtiment était prévu dans le cadre du précédent contrat de plan « Université 3^{ème} millénaire », avec la même clé de répartition que précédemment, sur la base d'une enveloppe initiale de 2.592.813 € T.T.C. Le projet que nous avons approuvé est aujourd'hui évalué à 2.700.000 € H.T de travaux, soit 3.200.000 € T.T.C.

Compte tenu des écarts entre les enveloppes initiales et, soit de l'Avant Projet Sommaire de l'IUP « Arts Appliqués » ou du coût définitif du restaurant universitaire, j'ai demandé à nos services de renforcer **le principe de mutualisation** des salles de cours et amphithéâtres entre toutes les formations afin de revoir à la baisse le coût de ces derniers travaux.

Afin de montrer notre attachement à la réalisation de ce projet, j'ai prévu dans mon budget 2009 une première tranche de crédits de 500 000 €.

Je vous rappelle également que 22 agents du Département sont affectés sur ce site pour la gestion administrative et budgétaire, les secrétariats pédagogiques, le fonctionnement de la médiathèque Montauriol et du restaurant universitaire, l'accueil spécifique proposé à l'étudiant pour le logement, la recherche de stages et d'emplois, les activités culturelles et loisirs para-universitaires.

Comme chaque année, je vous présente l'ensemble des crédits nécessaires au fonctionnement du site. Ils se montent à 564 117 € pour les crédits d'investissement et à 532 050 € pour les crédits de fonctionnement.

I – INVESTISSEMENTS A REALISER

Au titre de 2009, les dépenses d'investissement devraient s'élever à **564 117 €** telles que présentées.

II – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Au titre de 2009, les dépenses de fonctionnement devraient s'élever à 532 050 € auxquelles viennent s'ajouter près de 500 000 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site. Sur ce **budget global de fonctionnement de 1 032 050 €**, la Ville de Montauban ne participe qu'à hauteur de 152 449 € au lieu de 516 025 € puisque, je vous le rappelle, nous étions, depuis l'origine du Centre Universitaire, sur une répartition de 50-50 des charges pour chacune des deux collectivités.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

ORIENTATIONS 2009

- Prend acte de l'ouverture du restaurant universitaire à la rentrée 2008, et du coût financier de cette opération ;
- Donne un avis favorable au développement du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne, avec notamment :
 - . l'ouverture prochaine de la 3ème année de licence en droit/AES,
 - . la poursuite de l'engagement du département par la réalisation du bâtiment « arts appliqués » ;
- Demande à cet effet que soit renforcé le principe de mutualisation des salles de cours et amphithéâtres entre toutes les formations, afin de revoir à la baisse le coût des travaux de cette dernière infrastructure aujourd'hui évaluée à 3 200 000 € TTC ;

INVESTISSEMENT

Travaux

- article 23815 sous-fonction 23500 000 €
au titre de l'IUP « arts appliqués ».
- article 231.312 sous-fonction 23.....55 000 €
correspondant à un programme de travaux relatif à la conservation
du patrimoine immobilier réparti comme suit :
- réfection des toitures – 2^{ème} – 3^{ème} tranches.....30 000 €
- réparation store auditorium.....800 €
- remplacement porte de la loge.....3 300 €
- remplacement porte issue sécurité.....3 000 €
- remplacement des extincteurs de + de 10 ans.....300 €
- fourniture et pose portail neuf (av Beausoleil).....2 100 €
- mise aux normes électriques.....9 000 €
- éclairage extérieur du site6 500 €

Acquisitions de logiciels, matériels et mobiliers

- article 2051 sous-fonction 23.....2 000 €
antivirus Mac Afee
- article 2157 sous-fonction 23.....2 667 €
climatiseur du local « onduleur »
- article 216 sous-fonction 23.....2 000 €
acquisition d'objets d'art pour travaux pratiques
- article 21841 sous-fonction 23.....450 €
mobilier et matériel salles de cours
- article 2188 sous-fonction 23.....2 000 €
mobilier d'exposition et matériel auditorium

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses s'élèvent à 532 050 € se décomposant comme suit :

60611 23 : Eau et assainissement.....	14 500 €
60612 23 : Energie – Electricité.....	45 000 €
60613 23 : Chauffage urbain.....	25 000 €
60623 23 : Alimentation.....	1 500 €
60628 23 : Autres fournitures.....	2 000 €
60631 23 : Fournitures d'entretien.....	3 100 €
60632 23 : Fournitures de petit équipement.....	6 500 €
60636 23 : Habillement et vêtements de travail.....	800 €
6064 23 : Fournitures administratives.....	7 500 €

6065 23	: Livres, disques, cassettes.....	5 000 €
6122 23	: Crédit-bail mobilier (informatique).....	85 000 €
6135 23	: Locations mobilières.....	65 000 €
61521 23	: Entretien des terrains.....	9 000 €
61522 23	: Entretien et réparation des bâtiments.....	7 000 €
61558 23	: Entretien et réparation biens mobiliers.....	7 500 €
6156 23	: Maintenance.....	22 000 €
6182 23	: Documentation générale et technique.....	6 000 €
6188 23	: Autres frais divers.....	6 900 €
6231 23	: Annonces et insertions.....	6 500 €
6234 23	: Réceptions.....	3 000 €
6236 23	: Catalogues et imprimés et publications	10 000 €
6245 23	: Transports de personnes extérieures à la collectivité (étudiants, enseignants).....	10 000 €
6261 23	: Frais d'affranchissement.....	2 500 €
6282 23	: Frais de gardiennage.....	4 400 €
62831 23	: Frais de nettoyage des locaux (remplacement).....	10 000 €
62878 23	: Remboursement de frais à des tiers.....	700 €
6288 23	: Autres frais divers (manifestations culturelles).....	15 500 €
65681 23	: Participation pédagogique.....	150 000 €
6711 23	: Intérêts moratoires et pénalités sur marché (provision).....	150 €

- Précise que 500 000 € de salaires et charges correspondant aux agents départementaux déployés sur ce site s'ajoutent aux dépenses susvisées ;
- Prend acte de la participation de la Ville de Montauban à hauteur de 152 449 € alors que celle-ci devrait participer à hauteur de 50 % du budget de fonctionnement du Centre universitaire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,